

Séance du Conseil général de la Commune de Pomy du lundi 15 décembre 2025

1.- Appel

Il est 20h16 lorsque M. Gilles Devals, président du Conseil général, ouvre la séance ; 29 membres sont excusés et 8 sont absents.

L'ordre du jour est accepté.

48 Oui, 0 Non, 1 abstention

2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2025 est accepté.

48 Oui, 0 Non, 1 abstention

3.- Assermentations

MM. Johan Huber et Marius-Cristian Mos sont assermentés.

51 conseillères et conseillers sont présents à cette séance. Le quorum est atteint (art. 46 du Règlement du Conseil général).

Notre président rappelle que chaque membre du Conseil a des droits et des obligations, notamment d'avoir pris connaissance du règlement du Conseil, qui est disponible publiquement sur le site de la Commune. De plus, chacun peut se retrouver nommé par le bureau du Conseil en tant que membre d'une commission. À moins d'un conflit d'intérêt concernant l'objet du préavis ou d'un empêchement pour juste motif, il est du devoir des conseillers nommés de participer à cette commission. Selon le règlement de notre Conseil général, le Bureau détermine les membres d'une commission ad hoc ainsi qu'un suppléant ou une suppléante. À l'avenir, ces derniers seront prévenus et convoqués par le Bureau du Conseil par e-mail ou WhatsApp, accompagnés du préavis. Toujours selon notre règlement, les membres de la Commission devront s'organiser entre eux afin de choisir un président de la commission qui sera le rapporteur devant le Conseil. Ils devront être prêts au moment de la séance avec le municipal en charge de l'objet du préavis, qui leur présentera celui-ci et pourra répondre à leurs questions. À la suite de cela, la Commission rédigera son rapport et devra le transmettre en trois exemplaires originaux dûment signés au président, au plus tard 48 heures avant le Conseil.

4.- Préavis 2025-04–Budget de fonctionnement pour l'année 2026

Notre Syndic commente le préavis. Il explique que l'élaboration d'un budget est toujours un exercice complexe car plusieurs facteurs influencent les possibilités et les choix et il existe de nombreuses charges sur lesquelles ils n'ont que très peu d'influence. Il précise que cette année marque une étape importante parce qu'il s'agit du premier budget établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2). La présentation a été repensée et les numéros de compte ont été modifiés. Au vu de la charge de travail importante, la Municipalité a décidé de ne pas retraiter les montants du passé, soit les comptes 2024 et le budget 2025. Ainsi, le détail du budget 2026 est présenté sans comparaison.

Le plan comptable est formé de dix classifications fonctionnelles dont le détail figure sur la première page du préavis. Le principal changement réside dans la suppression de la rubrique bâtiment. Ces derniers sont répartis dans la classification fonctionnelle utilisée. De plus, le bâtiment de l'administration a été réparti entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif. Il précise que MCH2 oblige à prévoir l'équilibre à 100 % des domaines autofinancés. Si ces postes ne sont pas autofinancés, ils seront activés au bilan et devront être remboursés les années suivantes.

Le budget 2026 prévoit un excédent de charges de CHF 279'800.-. Les dépenses d'investissement prévues en 2026, selon l'annexe 2, s'élèvent à CHF 632'000.-. Le budget est établi sur la base d'une population de 900 habitants.

Il souligne certains points du préavis. Il précise notamment que CHF 18'000.- sont prévus pour le remplacement du parquet de la salle de Municipalité et pour les travaux de recherche et de réparation d'infiltration d'eau dans le local à archives. Ces travaux devaient être faits cette année, mais ils ont dû y renoncer et ils les ont donc reportés dans le budget de 2026. Concernant la fonction « routes communales », il explique qu'un montant de CHF 25'000.- est attribué à la fonction « traitement des eaux usées », qui correspond à la surface des routes communales, selon le nouveau règlement soumis au vote au point 9 de l'ordre du jour. Concernant l'éclairage public, il souligne qu'un montant de CHF 15'000.- est alloué pour la pose de deux candélabres proches de la cave à fromage, ce sont des travaux qui seront réalisés uniquement en cas d'agrandissement de cette cave à fromage. L'entretien des bords de route, la taille des arbres, le long des routes et du giratoire seront réalisés par des entreprises spécialisées pour un montant de CHF 15'000. Il précise qu'il était plus intéressant économiquement de sous-traiter.

Il souligne également que le dicastère « traitement des eaux usées » est déficitaire depuis quelques années en raison du nombre d'investissements passés, en cours et prévus pour l'amélioration de la STEP d'Yverdon-les-Bains et de nos réseaux d'eaux claires et d'eaux usées. Il rappelle qu'un nouveau règlement sera soumis au Conseil général au point 9 de l'ordre du jour afin de rétablir l'équilibre et il espère qu'il sera accueilli favorablement.

Il rappelle que toutes les dépenses prévues au budget de fonctionnement ne seront pas forcément réalisées. Il souligne aussi que 45% du budget de charges sont des charges intercommunales ou cantonales non maîtrisables donc les marges de manœuvre sont très limitées.

Il explique finalement que les communes sont intervenues auprès du département des finances à travers l'UCV, qui redoute une nouvelle fragilisation des communes. D'après l'UCV et les communes, les économies de l'État ne doivent pas passer par elles. Ils sont donc intervenus auprès des députés du district en prévision des débats sur le budget cantonal 2026 du Grand Conseil. Lors des premières délibérations, la contribution de solidarité demandée aux communes est passée à la trappe. Le Grand Conseil a sèchement refusé l'entrée en matière sur le décret réduisant, pour 2026 et 2027, la part dévolue aux communes de l'impôt sur les gains immobiliers. C'est donc une déception pour le Conseil d'État qui espérait récupérer 39 millions afin d'équilibrer le budget du Canton. Il souligne que les communes vaudoises ont un endettement dix fois plus important que celui du Canton alors que son revenu représente 1,66 fois celui des communes. Néanmoins, ils restent positifs et la Municipalité réfléchit à d'autres pistes d'économies, de mutualisation et de revenus supplémentaires.

M. Robert Richardet nous lit le rapport de la commission de gestion qui invite les membres du Conseil général à accepter le budget de fonctionnement pour l'année 2026.

Le président ouvre le débat.

M. Loïc Burdet remercie la Municipalité et la boursière pour l'établissement du budget. En comparant avec les années précédentes, il remarque que les taxes augmentent année après année mais que les impôts ne diminuent pas. Il se demande comment la Municipalité envisage la planification financière à long terme par rapport à cette relation entre impôt perçu et taxes prélevées chez les citoyens.

Notre Syndic explique que selon la loi, les domaines autofinancés doivent être financés par des taxes et plus par l'impôt et c'est ce qui a été fait. Ils sont conscients qu'il aurait été souhaitable de pouvoir baisser l'impôt d'un ou deux points mais malheureusement, tout le reste augmente. Il n'y a que CHF 85'000.- de charges qui sont vraiment maîtrisables et le budget est déficitaire de CHF 300'000.-. Ils recherchent des pistes pour mutualiser les autres

coûts. Aujourd'hui, ils n'augmentent donc pas les impôts mais ils ne vont pas non plus les baisser car il faut trouver d'autres sources de revenus.

M. Philippe Widmer rejoint Loïc Burdet et constate que ces 10 dernières années, il y a environ CHF 400'000.- de cash-flow annuel, avant les augmentations de taxes de ces deux dernières années qui représentent environ CHF 70'000.- donc il pense qu'une réflexion sur le point d'impôt devrait néanmoins être faite prochainement.

Notre Syndic est d'accord qu'il faut se baser sur les comptes. Néanmoins, avec MCH2, les durées d'amortissement sont imposées et il n'est plus possible de faire des amortissements extraordinaires ni des fonds de réserve s'il n'y a pas un règlement qui est adopté par le Conseil et dédié pour le fonds de réserve en question. Il pense qu'avec les comptes du mois de juin, il y aura quelques éléments de plus pour réfléchir à une stratégie à moyen/ long terme par rapport à l'imposition. Il précise qu'il n'est pas personnellement opposé à une diminution des impôts.

Quentin Pellaux se demande quelles sont les autres pistes potentielles pour augmenter les ressources de la commune, en dehors des taxes et des impôts.

Notre Syndic explique qu'il a eu une séance UCV dernièrement et en discutant avec ses collègues syndiques dans un groupe de travail qui concerne les communes de moins de 7'700 habitants, il a pu constater que ces communes avaient toutes le même problème : elles ont toutes des budgets déficitaires. Ce qui est intéressant, c'est l'immobilier et avoir des locations parce que ça ne rentre pas dans les péréquations. Aujourd'hui, il n'y a pas de solution miracle pour avoir des sources de revenus. Longemalle va générer des revenus mais il y a une certaine inertie et une partie des premiers revenus de Longemalle seront pris par les taxes.

Quentin Pellaux remarque que les taxes de construction des autres communes sont parfois plus élevées qu'à Pomy et étant donné que les constructions coûtent passablement aux caisses publiques, il se demande si Pomy pourrait faire différemment.

Notre Syndic explique qu'ils y ont réfléchi et qu'il y a eu des discussions pour un règlement sur les taxes d'équipements communautaires qui aurait pour conséquence que les gens qui ont des projets immobiliers seraient beaucoup plus taxés. La marge de manœuvre est toutefois assez faible et, en définitive, on finit par taxer toujours les mêmes, c'est-à-dire les propriétaires qui payent aussi une bonne part de l'impôt. Il faut donc essayer de trouver un équilibre. L'avantage des domaines qui sont complètement financés par les taxes, c'est que les gens qui payent peu d'impôts payent néanmoins leur part pour les prestations qui sont offertes par la commune et ça permet d'avoir un certain équilibre.

Le Conseil décide :

Article 1 :

D'adopter le budget de fonctionnement 2026 déficitaire de CHF 279'800.- tel que présenté.

50 Oui, 0 Non, 1 abstention

5.- Préavis 2025-09-Ajustement du bilan pour le passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

Le président mentionne une petite coquille dans la proposition de décision du préavis quant au reclassement des immobilisations des terrains. En effet, au troisième point de la décision, il fallait lire « Terrain de jeu, parcelle 92, reclassé de MCH1 1230.10 à 1400.01 » au lieu de 1400.00.

Notre Syndic explique que le préavis vise à adapter le bilan communal au nouveau modèle comptable qui sera obligatoire dès 2027 pour toutes les communes vaudoises. Il s'agit d'une réforme nationale visant à améliorer la transparence et l'uniformité des comptes publics et à s'aligner davantage sur les normes internationales. La commune de Pomy devait initialement adopter MCH2 en 2025 comme commune pilote, mais cela a été reporté à 2026 suite à un changement de personnel au sein de notre administration. L'objectif est aussi de mettre en

conformité la présentation du bilan de notre commune avec une nouvelle pratique en matière de capitaux propres. Celle-ci implique notamment un reclassement des immobilisations entre le patrimoine administratif, qui regroupe les biens et actifs utilisés pour accomplir les missions publiques, et le patrimoine financier, qui regroupe les biens et actifs détenus à des fins de placement ou de valorisation et qui peuvent être vendus ou transférés plus librement. Par conséquent, les principaux ajustements proposés sont la réaffectation des fonds de réserve. Les réserves existantes sont reclassées selon les nouvelles catégories MCH2. Certaines provisions sont transférées vers des comptes de créances douteuses. Les réserves non conformes sont dissoutes et versées dans la réserve de politique budgétaire. Au niveau du reclassement des immobilisations, des actifs passent du patrimoine administratif au patrimoine financier et d'autres passent du patrimoine financier au patrimoine administratif, par exemple les terrains de jeu et les terrains anciens. Le terrain Longemale et son aménagement seront regroupés dans une seule immobilisation. Les actifs avec une valeur symbolique de 1 franc sont amortis. Il s'agit d'un simple reclassement, les montants du bilan ne changent pas. Ce préavis est une étape essentielle pour préparer la commune à la transition vers MCH2 en 2026.

M. Hervé Billaud nous lit le rapport de la commission de gestion chargée de l'étude du préavis, qui nous propose de l'accepter.

Notre président ouvre le débat.

M. Philippe Widmer a trois questions. Il questionne premièrement le choix du reclassement de terrains de patrimoine financier à un patrimoine administratif, c'est-à-dire quelque chose qu'on ne peut pas vendre parce que ça déroge aux obligations de la commune. Selon lui, un terrain, même agricole, doit pouvoir être vendu. Deuxièmement, il remarque sans comprendre que le bâtiment communal qui rapporte de l'argent à la Commune a disparu du bilan. Finalement, il constate qu'il y avait toute une série de comptes qui étaient à 1 franc dans les bilans de l'année passée et qui ne sont pas dans le préavis, il se demande s'ils vont donc rester dans la nouvelle mouture comptable ?

Notre Syndic confirme que ce préavis est très technique et qu'il y a peu de marge de manœuvre. Il explique que c'est un choix d'enlever les bâtiments avec une valeur symbolique du bilan car si on les laisse, on finit par faire plus de l'historique que de comptabilité. Par rapport aux terrains, ils pouvaient être classés dans le patrimoine financier comme dans le patrimoine administratif. La Municipalité avait la volonté de conserver les terrains concernés. Il sera néanmoins toujours possible de faire des réajustements de bilan ultérieurement.

M. Yves Hurliman se demande ce qui se passe si on refuse de passer à MCH2 alors que c'est obligatoire.

Notre Syndic explique que si le Conseil refuse le préavis, alors le processus s'arrête et la Municipalité devra retravailler sur le dossier et revenir vers le Conseil avec un nouveau projet.

M. Philippe Widmer complète en indiquant qu'il serait aussi possible d'amender le préavis.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil décide :

Article 1 : De réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante:

- Provision sur débiteurs douteux (MCH1 2820.90)
 - à - 1010.99 créances - diverses douteuses et 1012.99 ACI - créances fiscales douteuses

Article 2 : De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine administratif au patrimoine financier

- Romande Energie Holding SA de MCH1 1530.01

à 1070.01 actions et parts sociales

Article 3 : De reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine financier au patrimoine administratif :

- Terrain de jeux, parc. 92 de MCH1 1230.10
à 1400.01 Place de jeux, espace de rencontre
- Terrains (avant 1982) de MCH1 1230.10
- Terrain << Champs des Bas (2003) de MCH1 1230.40
À 1400.00 Terrains divers

Article 4 : D'amortir les immobilisations suivantes, actuellement dans le patrimoine financier ou administratif avec une valeur de CHF 1.00

- MCH1 1230.44 Terrain la Poudrière
- MCH1 1430.10 Bâtiments.
- MCH1 1430.60 Bâtiment communal.

43 Oui, 2 Non, 6 abstentions

6.- Préavis 2025–05-Autosuffisance énergétique à la station d'épuration d'Yverdon-les-Bains (STEP) par une installation solaire sur les décanteurs secondaires et le remplacement des couplages chaleur-force (CCF)

M. Kilian Cuche explique que Pomy est raccordé à la STEP d'Yverdon depuis 1986 et que cette participation a été formalisée par un contrat de droit administratif. En contrepartie du traitement de nos eaux usées, la Commune doit participer aux divers investissements pour le développement de cette station d'épuration. Depuis 2011, nous avons déjà fait plusieurs investissements, notamment pour la réhabilitation de la STEP, le programme STEP 2020 et le traitement des micropolluants. La commune d'Yverdon et les communes raccordées proposent d'optimiser l'autonomie énergétique de la station d'épuration en posant des panneaux photovoltaïques sur les décanteurs secondaires – les derniers bassins situés côté lac – et en changeant deux moteurs qui permettent de transformer le biogaz en électricité. Le but de ces modifications est de pouvoir optimiser l'autonomie énergétique en profitant du solaire en journée. Le fait de couvrir les bassins optimise le traitement car le développement des bactéries est limité puisque l'eau devient moins chaude. Quant aux moteurs, ils permettent de transformer le biogaz qui est issu des boues de traitement des eaux usées en électricité. La STEP a voulu développer cela afin d'utiliser des ressources locales, d'optimiser l'efficacité énergétique et de réduire l'impact écologique de ses stations de traitement. L'objectif est également d'avoir un maximum d'énergie produite localement pour être moins dépendante des pénuries de gaz ou alors des périodes où l'électricité augmente fortement. Il y a aussi des avantages pour la commune : on va peut-être payer moins d'électricité. Pour sa part de financement, la commune participe à hauteur d'environ CHF 40'000.- hors taxes. En ajoutant la marge de 10% et la TVA, nous parvenons à une demande de crédit de CHF 52'500.-. Sur un investissement de CHF 2'500'000.- au total, la Municipalité estime que cette part est raisonnable. De toute manière, nous sommes liés par un contrat de droit administratif. Ainsi, si le Conseil venait à refuser ce préavis, on finirait au tribunal ou alors ils nous feraient des facturations par tranches qu'on pourrait mettre dans le budget plutôt que dans un crédit d'investissement. Dans tous les cas, ils trouveraient sûrement la solution pour facturer Pomy. Il s'agit de nouveau d'un de ces domaines intercommunal où on est lié par les contrats et par certains investissements. La Municipalité est consultée dans le développement de ces projets avec les communes raccordées et ils participent à l'élaboration de ces stratégies. Aujourd'hui, il est plus rentable d'être raccordé à cette STEP d'Yverdon car on finance 1,8% de l'ensemble des infrastructures.

Mme Marguerite Kudelski nous lit le rapport de la commission, favorable au préavis 2025-05.

Notre président ouvre le débat.

M. Robert Richardet se demande si ça sentira moins mauvais quand on passe vers la STEP.
M. Kilian Cuche explique qu'il ne peut pas répondre à cette question.

M. Gilles Thuillard se demande combien de temps sera nécessaire pour amortir les CHF 2,5 millions que coûtent les panneaux photovoltaïques.

M. Kilian Cuche lui répond qu'il avait posé la question et n'avait pas obtenu de réponse précise car cela dépend de plusieurs facteurs. Une fois que l'installation est mise en route, ils vont devoir faire toutes ces optimisations pour déterminer quand on utilise l'énergie ou quand on la revend et quand est-ce qu'on prend le biogaz, tout en visant l'autonomie. De plus, il y a une certaine incertitude quant au prix de revient de l'électricité revendue. Pour ce genre d'installations, 15 à 20 ans sont généralement nécessaires.

Après une rapide lecture transversale du préavis, il précise que le calcul du retour sur investissement se trouve en page 6 et prévoit 10 à 12 ans.

M. Loic Burdet se demande quels sont les projets futurs pour la STEP et s'il y a une estimation de l'investissement et des travaux qui seront nécessaires.

M. Kilian Cuche explique qu'il s'agit surtout de remplacement et d'entretien financés par la part de 1,8% qui est intégrée au budget courant. Dans le plan d'investissement reçu, aucun gros investissement, qui nécessite une demande de crédit, n'est prévu.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil décide :

Article 1 : D'autoriser la Municipalité à honorer sa part d'investissement dédiée aux travaux permettant à la STEP d'Yverdon-les-Bains d'assurer son autonomie énergétique.

à l'unanimité

Article 2 : D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 52'500.-

à l'unanimité

Article 3 : De financer ce montant par la trésorerie courante et, si nécessaire, par un emprunt auprès de l'établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 52'500.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours.

à l'unanimité

7.- Préavis 2025 – 06-Rénovation de la place de jeux existante (parcelle 93) et création d'un espace détente et lieu de rencontre (parcelle 92)

M. Sacha Jeanrenaud rappelle que la parcelle 92 avait été acquise à la suite d'un préavis accepté par le Conseil général en décembre 2023. Après l'acquisition de cette parcelle, la Municipalité a décidé de mettre aux normes la parcelle et de la mettre en valeur. Pour ce faire, ils ont décidé de travailler avec la population de Pomy. En automne 2024, ils ont transmis un sondage sous forme de tout ménage avec différentes questions afin de proposer un projet conforme aux attentes des habitants de Pomy. Ainsi, ils ont décidé de garder la parcelle 93 en zone de jeu et de travailler la parcelle 92 en zone détente. Au centre, un lieu de rencontre avec une pergola et des tables est prévu. Les sondages évoquaient le désir d'avoir des places de parc et c'est quelque chose qu'ils vont mettre en place. L'accès au parc sera sécurisé et donnera sur un espace où les vélos et voitures pourront se parquer ce qui permettra d'avoir un petit dégagement avant d'arriver sur les zones de circulation des véhicules. Pour la création de la place de jeu et pour respecter aussi la demande, ils vont également travailler avec les écoles dans le but de faire un cheminement ludique entre la place de jeux et l'espace détente, avec différentes plantes et des éléments explicatifs pour

que les classes puissent venir s'y promener. Ils vont également essayer de mettre des plantes avec des floraisons réparties sur toute l'année. La demande de crédit s'élève à CHF 207'000.- afin de couvrir les éléments d'équipement, les jeux, le mobilier, les plantations et les frais d'honoraires pour la direction des travaux et chantier. Ce montant ne tient pas compte des demandes de subventions qui seront envoyées à différents organes.

Mme Marine Cuche lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis, recommandant de l'accepter.

Notre président ouvre le débat.

M. Quentin Pellaux demande s'il est prévu de mettre le projet de la place de jeux à l'enquête. Il s'interroge également sur le montant estimé des subventions.

M. Sacha Jeanrenaud explique que ce n'est pas encore défini s'il faudra mettre le projet à l'enquête publique car cela dépend des montants en jeu et donc des projets à venir. Il estime les subventions à hauteur de 20 à 30 % voire plus, cela dépend si les fonds sont là au bon moment.

M. Gilles Thuillard demande si les entreprises de Pomy seront privilégiées pour réaliser ces travaux. Il se demande aussi s'il y aura des honoraires pour le plan ou uniquement pour le suivi de chantier.

M. Sacha Jeanrenaud explique que l'idée est de travailler avec un prestataire de Pomy pour les plantations. Trois appels d'offres ont été réalisés, une seule réponse a été obtenue pour l'instant. Concernant les honoraires, il explique que pour l'instant, il a lui-même élaboré le projet avec ses collègues. Toutefois, l'idée est d'avoir un appui pour la suite car il faudra quelqu'un qui gère et suit le projet ainsi que le planning et qui contrôle que tout est bien exécuté donc il faudra quelqu'un qui puisse être sur place tous les jours. Un montant pourrait donc être mis à disposition pour que la Municipalité puisse s'appuyer sur quelqu'un qui dirigera ces travaux.

M. Gilles Thuillard considère qu'un montant d'environ CHF 15'000.- pour le suivi de chantier d'une place de jeux est particulièrement élevé et il se demande si ce montant ne pourrait pas être réduit ou si ce travail ne pourrait pas être réalisé par quelqu'un de la commune ?

M. Sacha Jeanrenaud précise que ce montant va probablement être réduit voire être supprimé, mais cela dépendra de la volonté du paysagiste qui effectuera ces travaux. Il souligne qu'il y a des règles de sécurité à respecter pour créer une place de jeux. Il y a des normes précises pour les revêtements de sol, les fondations et l'entretien de certains éléments qui doivent être faits. Ces éléments doivent donc être contrôlés et il n'est pas certain qu'il pourra le faire seul.

M. Quentin Pellaux rappelle qu'il est important de vérifier les distances de visibilité notamment vers la sortie du parc car il s'agit d'un secteur compliqué au niveau de la circulation.

M. Sacha Jeanrenaud répond qu'ils sont conscients de ce point et qu'ils en ont discuté au sein de la Municipalité.

M. Loïc Besançon remercie la Municipalité pour le projet et il se demande si une entreprise spécialisée dans la conception de ces places de jeux a été sollicitée.

M. Sacha Jeanrenaud explique que le paysagiste consulté travaille avec des fournisseurs de ces engins de jeux et lui a précisé les différents éléments qui sont nécessaires comme les distances et les fondations. Tout engin, par exemple la tyrolienne ou les balançoires, doivent être suivis par la suite. Actuellement, les dalles en caoutchouc sur la place actuelle ne sont plus efficaces par exemple. Ils vont discuter de ces éléments avec les fournisseurs afin d'avoir l'appui technique nécessaire pour faire les choses dans les règles de l'art.

M. Loïc Besançon se demande si les éléments présents actuellement sur le site seront tous remplacés.

M. Sacha Jeanrenaud explique que l'objectif est de les conserver mais il faudra voir lors de la deuxième phase des discussions si ce sera possible car certaines normes ont changé.

M. Loïc Besançon se demande si des indications ont aussi été données au niveau de l'utilisation concernant, par exemple, la conception du cheminement de la promenade pédagogique.

M. Sacha Jeanrenaud précise qu'il s'agit d'un projet qu'il a imaginé lui-même mais qu'il a convoqué des entreprises sur place pour discuter de ces éléments en groupe afin de savoir s'il y a des choses à améliorer ou des plantations à privilégier, par exemple. Il y a donc eu des discussions avec des professionnels dans le but de trouver quelque chose le plus adéquat possible.

M. Quentin Pellaux se demande s'il serait envisageable de consacrer une partie du montant à la consultation d'une ou deux associations qui aident les communes à planifier ces infrastructures coûteuses. Il estime que cela pourrait apporter une plus-value dans la conception de l'espace. Il pense par exemple qu'il y a peut-être des générations plus âgées qui voudraient aussi participer à cette place publique.

M. Sacha Jeanrenaud répond qu'il est ouvert à la discussion pour créer quelque chose qui plaît à tous. Il souligne que l'idée de cet espace est justement de mélanger les générations grâce à différentes zones.

M. Hervé Billaud explique que dans le cadre professionnel, ils ont construit un terrain thérapeutique pour les personnes âgées. Ils ont sollicité la loterie romande avant de commencer les travaux et ils leur ont donné les deux tiers du budget. Cela vaut donc la peine de le faire.

M. Sacha Jeanrenaud prend note et le remercie.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil décide :

Article 1: D'autoriser la Municipalité à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour la rénovation de la place de jeux existante (parcelle 93) et la création d'un espace détente et lieu de rencontre (parcelle 92).

45 Oui, 3 Non, 3 abstentions

Article 2: D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 207'000.-.

45 Oui, 3 Non, 3 abstentions

Article 3: De financer ce montant par un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix, pour un montant de CHF 207'000.- dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours

44 Oui, 4 Non, 3 abstentions

8.- Préavis 2025 – 07-Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

M. Patrick Grin explique que la révision des statuts du SDIS régional du Nord-vaudois est un lent feuilleton, puisqu'il a commencé en 2020, avec le premier projet qui s'est soldé par un échec à la suite du refus de 7 des 40 communes membres. Le principal point de blocage de ce projet initial était l'abandon par la ville d'Yverdon de sa contribution supplémentaire de base de CHF 10 par habitant, ce qui engendrait un coût supplémentaire de CHF 5 par habitant pour les autres communes. Afin de ne pas retarder l'intégration des jeunes sapeurs-pompiers qui était le but principal de cette première mouture du renouvellement des statuts, une modification des buts du SDIS sous la forme d'un avenant a été validée en 2023 par

toutes les communes et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Une nouvelle mouture des statuts, tenant compte des principales remarques des communes incluant le maintien de la contribution d'Yverdon de 10 francs par habitant, a été élaborée. C'est sur cette nouvelle version que vous votez ce soir et qui doit être approuvée par tous les conseils des 40 communes membres afin d'entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

M. Olivier Monod nous lit le rapport de la commission chargée de l'étude du préavis, qui nous recommande de l'accepter.

Notre président ouvre le débat.

M. Quentin Pellaux demande qui rédige les statuts.

M. Patrick Grin répond que c'est le commandant avec l'aide d'une juriste et en collaboration avec le comité de direction.

M. Mickaël Voruz demande si l'on sait quelles communes les ont déjà acceptés ou si certaines les ont refusés.

M. Patrick Grin explique qu'aux dernières nouvelles, ces statuts ont été approuvés par 25 conseils. La commune d'Yverdon doit encore traiter ce préavis au mois de février. La majorité des autres communes vont toutefois faire un Conseil d'ici la fin de l'année donc cette semaine sera déterminante.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil décide :

Article 1: Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

50 Oui, 0 Non, 1 abstention

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027.

50 Oui, 0 Non, 1 abstention

9.- Préavis 2025 – 08-Mise à jour du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux

M. Kilian Cuche explique que l'évacuation des eaux est un domaine qui doit être autofinancé, ce qui n'est pas le cas depuis plusieurs années si on enlève tous les éléments imprévisibles. Lors de l'établissement du budget de 2026, ils ont constaté qu'il manquait CHF 60'000.-. Ce montant correspond plus ou moins aux coûts annuels liés aux eaux claires. Avec le règlement actuel, il n'existe qu'une seule taxe, basée sur la consommation d'eau au mètre cube, à CHF 2,50, qui est le plafond du règlement. Ils ont déjà dû l'augmenter deux fois pour essayer d'équilibrer, et aujourd'hui l'équilibre n'est toujours pas atteint. Ce déséquilibre est principalement dû aux coûts des investissements et de l'entretien des réseaux d'eaux claires, puisqu'aucune taxe ne finance actuellement les eaux claires. Ils ont étudié le sujet pendant près d'une année, avec des allers-retours entre le canton et le Surveillant des prix. Ils ont fait plusieurs estimations, variantes de règlements et simulations pour voir ce qui pouvait être mis en place et ce qui pouvait être repris du règlement type du canton. Le règlement proposé est à 90 % adapté de celui du canton. Il y a quelques petites adaptations notamment des éléments repris de l'ancien règlement car le but était surtout de travailler sur la partie financement. Peu de modifications sont donc apportées sur la partie technique, excepté quelques changements de terminologie. Les eaux usées s'appellent maintenant eaux polluées et les départements ont changé de nom. Il y a également certaines obligations qui ont été adaptées. Le projet se concentre donc sur le financement qui est exposé en détail dans le

préavis. Actuellement, pour les eaux usées et l'épuration, il existe des taxes de raccordement que l'on doit payer lors de constructions ou de rénovations et qui sont basées sur la valeur ECA, ce qui ne respecte pas le principe d'utilisateur-payeur. Cette manière de faire est facile mais elle ne représente pas du tout l'utilisation qui est faite des infrastructures donc elle a été supprimée. Le nouveau système est basé sur les unités locatives à la taxe de raccordement et le nombre de m² de surface imperméabilisée raccordée. Ce système permet aussi d'avoir une meilleure lisibilité des comptes de la commune car les rentrées sont immédiates étant donné que les unités locatives sont des valeurs fixes, contrairement au système basé sur la valeur ECA qui fonctionnait sur la base d'acomptes ce qui créait des factures ouvertes. Ainsi, si on construit 4 appartements cela représente 4 unités locatives. S'il s'agit d'une surface commerciale alors c'est 200 m² de surface pour une unité locative. L'avantage pour la taxation est qu'il n'y a pas besoin de demander ces données car ce sont des valeurs connues. Concernant les taxes annuelles, la facturation va sensiblement changer. La première facturation se basera sur l'année 2026 donc la première facture avec ce nouveau système arrivera en 2027. La Municipalité élaborera un courrier d'accompagnement comme cela a été demandé par la commission afin d'expliquer la nouvelle facturation. Actuellement, il n'y a qu'une taxe variable de CHF 2,50/m³. A l'avenir, il y aura une part fixe qui sera déterminée par les bâtiments et les unités locatives, ainsi qu'une part variable qui correspondra à la consommation d'un mètre cube mais qui baissera à CHF 1,40/m³ étant donné qu'il y aura les taxes fixes en plus. Cette taxe fixe permet d'éviter que la Commune n'ait pas les moyens de payer les intérêts et amortissements en cas de faible consommation. Il s'agit d'une obligation légale : le surveillant des prix exige d'avoir au minimum 50 % des rentrées liées à l'épuration, basées sur une taxe fixe. Le nouveau règlement a été envoyé au Surveillant des prix qui a fait une analyse mettant en lumière deux points. Premièrement, la variation des taxes de raccordement ne devait pas excéder 20 % pour éviter que les gens qui ont payé pendant des années financent ceux d'aujourd'hui, ou que ceux d'aujourd'hui surpayent ce qui a été fait dans le passé. La variation absolue qui a été acceptée par le Surveillant des prix s'élève donc à 23 %. Avec le nouveau règlement, quelqu'un qui fait des rénovations sans augmenter ni les unités locatives, ni les surfaces étanches, n'aura pas de complément de taxe de raccordement, puisqu'il ne va pas utiliser davantage d'infrastructures. Il s'agissait aussi d'une des exigences qui a pu être respectée. Deuxièmement, la taxe par unité locative ne devait pas excéder la consommation moyenne d'un ménage qui est de 50 m³.

Tous les propriétaires vont donc devoir payer cette taxe supplémentaire sur les eaux claires. Cela ne nous fait pas plaisir non plus mais aujourd'hui, on n'a pas d'autre solution pour équilibrer ce dicastère. Des adaptations ont toutefois été trouvées afin de limiter l'impact financier du projet. Initialement, un autofinancement de CHF 50'000.- était prévu pour la partie des eaux claires, ce qui revenait à une taxe de 5 centimes par m². Après discussions avec d'autres communes, il a été admis qu'une part importante des eaux allant dans les canalisations provenait également des routes, utilisées par l'ensemble de la population. Une part des coûts a donc été imputée au service des routes, à hauteur d'environ CHF 25'000.-, ce qui a permis de réduire la taxe prévue de moitié. Pour les surfaces agricoles, commerciales et artisanales, un plafond a été introduit afin d'éviter des hausses disproportionnées pour les activités professionnelles. Le calcul retient le montant le plus élevé entre un tiers de la surface imperméable et deux fois la surface du bâtiment, ce qui permet de limiter fortement les surfaces prises en compte pour la taxation. Sans ce plafond, certaines simulations montraient des augmentations pouvant atteindre 190 %. Le règlement a été conçu de manière suffisamment souple pour permettre des adaptations en fonction des cas particuliers constatés lors des premières taxations. Certaines surfaces restent par ailleurs exemptées, notamment les eaux agricoles dirigées vers des fosses à purin, les eaux de pluie récupérées dans des fosses ou récupérées pour l'arrosage, ainsi que les installations d'infiltration ou les pavés filtrants. Le principe retenu est que moins une propriété utilise les infrastructures publiques, moins la taxe est élevée.

La philosophie du nouveau règlement repose ainsi sur une adaptation des recommandations cantonales afin de rapprocher la taxation de l'utilisation effective des infrastructures. Les personnes générant davantage d'eaux claires contribuent ainsi davantage à leur financement.

Le système prévoit une baisse de la taxe au m³, compensée par l'introduction de taxes fixes. Des simulations réalisées sur une vingtaine de cas types montrent une augmentation moyenne comprise entre 10 et 30 %, correspondant aux besoins actuels de financement du dicastère. Une période d'adaptation sera nécessaire lors des premières taxations et la Municipalité restera disponible en cas de contestation ou de situation particulière. Les effets complets du nouveau système devraient être visibles d'ici 2028-2029.

Mme Marie Corbaz nous lit le rapport de la commission favorable au préavis.

Notre président ouvre le débat.

M. Pierre-Henri Burdet demande s'il y a un délai imposé par l'Etat pour adapter ce règlement.

M. Kilian Cuche explique que légalement, le canton, aujourd'hui, n'oblige pas à modifier le règlement. Toutefois, le règlement actuel ne permet pas d'équilibrer avec le plafond de la taxe à CHF 2,50. Le règlement doit être modifié pour pouvoir augmenter les taxes et pour modifier ce règlement, on doit passer par les instances cantonales. Du moment qu'on fait une mise à jour du règlement, il est nécessaire de faire un règlement qui n'est pas complètement hors des tendances imposées par le canton sinon ils risquent d'être refusé lors de l'examen préalable. Une fois adopté par le Conseil général, le règlement sera transmis au bon département qui prendra le temps nécessaire pour le valider, à savoir qu'il a déjà été préavisé favorablement. Il sera rétroactif au 1^{er} janvier, mais il sera validé officiellement par le canton en juin. Après, si on décide de ne rien faire et de laisser le dicastère non autofinancé, on peut être déficitaire avec MCH2 pendant 3 ans. Après 3 ans, le canton peut nous imposer une modification de la base légale.

M. Pierre-Henri Burdet félicite la Municipalité pour le résultat équilibré des comptes en 2024 et il se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux d'attendre les comptes 2025 pour être plus transparent.

M. Kilian Cuche confirme qu'il est difficile d'être à l'aise lorsqu'il s'agit d'augmenter une taxe. L'autre problématique est qu'actuellement, le budget a été voté sur la base de ces nouvelles taxes. Il a été décidé d'établir le budget MCH2 selon cette nouvelle manière de procéder car la programmation des changements dans le logiciel comptable demandera plusieurs mois de travail à la boursière. Il explique qu'ils ont décidé de faire passer ce préavis lors de ce Conseil car il aurait été compliqué de présenter un budget établi selon cette nouvelle méthode sans avoir validé la base légale correspondante. Cela permettait de laisser une année complète à la boursière afin qu'elle puisse, en parallèle du travail courant, mettre à jour les bases de données et intégrer les surfaces pour chaque propriétaire. Il relève que les comptes 2025 ne sont effectivement pas encore disponibles.

M. Dag De Coulon se demande comment seront définies les parties des eaux claires qui vont partir dans le terrain et celles qui vont partir dans les évacuations.

M. Kilian Cuche explique que le règlement prévoit que la surface imperméabilisée taxée, c'est la surface de couverture du sol qui comprend le bâtiment, plus les accès et les places privées. Si ces données ne sont pas à disposition, il y a un ratio qui est appliqué : 1,5 x la surface du bâtiment. Toutefois, ils ont demandé au canton de faire la mise à jour cadastrale de tout le village avec tous les accès et places privées pour la fin de l'année 2026 afin d'avoir les données les plus précises possibles et éviter au maximum d'appliquer le ratio qui ne correspond pas exactement à la réalité. Dans le courrier explicatif, ils préciseront où se trouve ce chiffre dans la facture. Les propriétaires pourront contester la surface lorsqu'ils recevront la facture.

M. Claude Chevalley se demande comment les agriculteurs avec un peu de bétail peuvent faire pour distinguer où vont les eaux.

M. Kilian Cuche répond que généralement, il y a un plan qui précise où vont les eaux claires. Toute la consommation d'eau allant dans la fosse à lisier n'est pas soumise à la taxe d'épuration car cela n'utilise pas les infrastructures de la commune. Pour beaucoup de fermes, il n'y aura peut-être pas de taxation puisque l'eau n'est pas renvoyée, ou alors elle va directement au ruisseau, sans passer par la commune. Les cas les plus complexes à traiter sont les situations agricoles. Il faudra déterminer sur place ce qui va aux eaux claires et ce qui va dans les fosses.

Mme Marguerite Kudelski se demande s'il existe des bâtiments qui ne sont pas reliés aux eaux claires et ce qu'il en est des citernes.

M. Kilian Cuche répond qu'il ne peut pas dire si cela existe ou pas. Toutefois, s'ils ne sont pas raccordés, il n'y a pas de taxation puisqu'ils ne vont pas écouler l'eau dans les canalisations publiques entretenues. Concernant les citernes et leur taille, ils vont essayer aussi de garder un pragmatisme et du bon sens dans l'application du règlement. Il confirme qu'il s'agit d'une autre manière de faire et que cela va rajouter de l'administratif. Ils ne vont pas commencer à calculer chaque centimètre de cuve. S'il y a une cuve qui récupère les chenaux et qu'il peut être constaté qu'elle est suffisante, que l'eau est utilisée pour arroser et que ce n'est pas raccordé aux eaux claires, ils ne vont pas s'amuser à faire des ratios. Le but est aussi d'inciter à réutiliser ces ressources plutôt que de les rejeter. Donc, si un effort est fait, il sera pris en compte.

Le préavis est soumis au vote.

Le Conseil décide :

Article 1: D'accepter le nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux.

45 Oui, 0 Non, 6 abstentions

10.-Informations de la Municipalité

M. Christian Pellaux

Le CECB+ est en cours dans les bâtiments du Troillet et de l'ancien collège mais l'entreprise qui s'en charge ne pourra pas le terminer avant la fin de l'année. C'est pour cette raison que la facturation se trouve au budget de l'année prochaine. La chaudière du Troillet a lâché et a donc été changée la semaine passée par Wassmer, une entreprise du village. Le bâtiment du Troillet aura ainsi de l'eau chaude pour les 20 prochaines années. Concernant la grande salle, en particulier la salle du Levant, elle est louée presque tous les week-ends. Un contrôle des installations sportives qui doit normalement être fait chaque année voire tous les deux ans, a été réalisé pour la première fois en cinq ans d'utilisation. L'entreprise qui fournit les engins a donc été mandatée pour faire le contrôle afin qu'ils soient sécurisés. Un contrôle de l'ascenseur qui doit aussi subir un contrôle annuel de fonctionnement a également été réalisé. Il y a également eu un contrôle des issues de secours que l'on doit aussi vérifier chaque année. Ainsi, il y a énormément de contrôles dont on n'a parfois pas connaissance et cela représente des frais supplémentaires chaque année.

Les locataires n'ont pas beaucoup changé ces derniers temps et sont contents d'être à Pomy. Il y a donc 4 appartements à l'ancien collège, 2 appartements au bâtiment communal et 2 appartements au Troillet.

Il remercie très sincèrement les employés communaux qui assurent le bon fonctionnement de nos bâtiments et de la commune : Nathalie et Dominique pour le travail effectué et l'excellente collaboration, Laurent Chevalley pour son travail aux alentours de la grande salle, l'entreprise Swiss Net Cleaning pour la propreté de la salle, Caty et Marcel Bonvin pour le collège et les bacs de fleurs au bâtiment communal ainsi qu'à l'ancien collège et finalement Marie-Claude Richardet qui s'occupe de la salle de rencontre de la paroisse. Il remercie aussi ses collègues Municipaux et le Syndic pour la collaboration et la bonne

entente. Après 23 ans d'activités passées à la Municipalité, avec une petite pause de cinq ans entre deux, il ne va pas se représenter pour commencer un nouveau mandat et souhaite qu'un jeune reprenne sa place. Il remercie les Conseillers pour leur attention et leur confiance et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

M. Sacha Jeanrenaud

Cette année a été bien chargée avec plus de 95 dossiers traités ou en cours de traitement sans beaucoup d'appui ni d'aide de la part du bureau technique. En parallèle à ces dossiers, il y a eu l'exécution des travaux de la place de sport, avec des nouvelles pistes de pétanque et du terrain de volley, avec la collaboration de Patrick et un petit groupe du village. Ensuite, il y a également eu l'étude de divers projets tels que celui de la place de jeu pour 2026. Il remercie le Conseil général pour l'acceptation du préavis à ce sujet. Finalement, il y a eu la prise en main du règlement du PACOM.

Il remercie la Municipalité pour cette belle année partagée dans une excellente ambiance. Il souhaite à toutes et tous une belle fête de fin d'année, beaucoup de santé, une très belle année 2026, et il se réjouit de débiter cette nouvelle année avec de nouveaux défis, une nouvelle place de jeu, et un nouveau règlement attendu avec impatience.

M. Patrick Grin

Il remercie le Conseil général d'avoir accepté le préavis concernant la révision des statuts du SDIS. Une révision qui s'avérera, selon lui, indispensable à l'avenir afin de permettre une saine évolution de cette association. Dernièrement, il y a eu la mise en fonction du point de rencontre d'urgence – appelé PRU – lors d'un exercice coordonné avec la protection civile régionale. Ce PRU pourrait être mis en place lors de graves événements comme une coupure d'électricité prolongée ou une pollution de l'eau potable afin d'apporter un soutien et des informations à la population du village. Une nouvelle commune rejoindra les 9 hôtes de la PNV au 1^{er} janvier prochain. Il s'agit de Valeyres-sous-Ursins qui a voté son adhésion lors de son dernier Conseil général. Il remercie l'ensemble du personnel communal pour leur disponibilité et leur travail, ses collègues pour leur bonne collaboration, et souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et surtout une excellente santé pour l'année 2026.

M. Kilian Cuche

Le principal projet de 2026 est le changement de l'infrastructure informatique. Lorsque l'on fait des migrations informatiques, c'est toujours stressant mais il n'y a pas eu de perte de données et actuellement, ça fonctionne. Ils sont très contents du prestataire choisi. Ils ont également validé le plan d'urgence en cas de panne informatique, comme cela avait déjà été fait pour l'eau. La pose de conduite d'eau qui partait du réservoir jusqu'à devant l'ancien bistrot est également terminée : ce sont des gros travaux, mais tout fonctionne correctement. Il remercie aussi le Conseil général pour la validation du projet de nouveau règlement sur l'épuration. L'année prochaine, ils s'attaqueront à la mise en conformité de la station de pompage dont le Conseil a déjà validé le crédit. Puis, ils continueront l'entretien courant des conduites. Ils participeront également à un projet pilote de l'UCV pour la mutualisation des prestations numériques et un guichet virtuel.

Il remercie également tous ses collègues pour la bonne entente et leur travail, le personnel communal et le Conseil général pour son engagement. Il annonce qu'il souhaite se représenter pour les prochaines élections et compte sur le soutien du Conseil. Il espère que la population lui permettra de continuer tous ces projets. Il souhaite un joyeux Noël à toutes et tous.

Mme Murielle Billaud

Il n'y a pas de grandes nouvelles concernant l'école ainsi que l'accueil pré et parascolaire : l'agrandissement du collège est toujours prévu pour 2027. En revanche, concernant la vie associative de notre commune, les cafés contact pour les personnes de 65 ans et plus vont reprendre dès le 6 janvier, à raison d'une fois par mois jusqu'au mois de mai. Il ne faut pas hésiter à venir même si vous deviez avoir oublié de vous inscrire. Le marché de Noël a été

un gros succès. Elle remercie encore chaleureusement toutes les personnes qui se sont impliquées et grâce à qui cette journée fut une magnifique réussite. Suite à ce bel événement, le comité d'organisation a décidé de créer une association pour les intérêts du village de Pomy sous le nom de Pomy Bouge. Les personnes qui seraient intéressées à rejoindre l'association sont les bienvenues ! Pour amener de l'animation au village, la Commune va participer au challenge Suisse Bouge et ainsi organiser tout au long du mois de mai des manifestations sportives à Pomy. Le mouvement Suisse Bouge a été créé en 2005 par l'Office fédéral du sport lors de l'année internationale du sport. Le but de la manifestation est de sensibiliser la population au fait qu'exercer régulièrement une activité physique améliore la forme physique, le bien-être et la qualité de vie. Cette manifestation aura lieu entre le 1er et le 31 mai. Durant tout le mois, toutes les minutes de mouvement effectuées par les participants sont enregistrées et vont sur le compte de la Commune. A la fin de cette manifestation, un classement de toutes les communes suisses ayant participé est établi. L'équipe de Suisse Bouge accompagne les communes en leur fournissant des idées, du matériel, un appui logistique et en communication, des produits à distribuer aux participants, ainsi que l'ensemble des outils techniques nécessaires à l'enregistrement des minutes de mouvement. Les activités peuvent être organisées par des sociétés locales – sportives ou non – des personnes privées ou groupes de personnes privées qui se réunissent régulièrement pour faire de la marche, du jogging, des tours à vélo ou par des moniteurs de yoga, pilates, zumba, etc. Une soirée d'information aura lieu ici, à la Salle du Levant, le 8 janvier. Les sociétés locales vont recevoir l'information. Elle se réjouit déjà beaucoup de cette organisation !

Elle remercie l'ensemble du personnel communal pour le travail accompli tout au long de cette année, le bureau du Conseil pour la très bonne collaboration, ainsi que ses collègues pour la bonne entente et le respect lors des séances hebdomadaires. Elle souhaite continuer ses activités, si la population de Pomy lui accorde toujours sa confiance. Elle souhaite de très agréables fêtes de fin d'année à toutes et tous, une très bonne santé pour 2026 et se réjouit de nous rencontrer lors des manifestations dans notre beau village.

M. Roger Hug

La compostière est actuellement fermée, elle va rouvrir le 4 mars 2026. Il est possible de demander la clé à l'employé communal si des tailles ou des gros travaux vont être exécutés. La déchèterie sera fermée le 25 décembre et le 1^{er} janvier mais elle sera ouverte certains jours entre deux. Il salue le départ de Mme Raymonde Cornamusaz, surveillante de déchèterie, qui a œuvré pendant 19 ans à la déchèterie. Il la remercie et la félicite pour le travail qu'elle a exécuté pour la collectivité. Ils sont donc à la recherche d'un ou d'une surveillante pour compléter l'équipe de surveillants de déchèterie. Par rapport aux déchets, ils ont constaté ces dernières semaines qu'il y avait beaucoup de sacs noirs dans les conteneurs à sacs taxés ce qui pourrait provoquer une pénalité par rapport à la taxe au sac. Concernant les routes, il y aura une petite modification pour l'entrée du chemin de Clon car actuellement, on peut accéder directement à la route cantonale et c'est interdit. Ils vont donc supprimer cette entrée au chemin de Clon et faire une présélection qui va passer un petit peu sur la piste cyclable à l'entrée du virage et qui continuera sur le chemin de Clon. Il y aura un projet qui leur sera présenté dans le courant de l'année prochaine et il sera pris en charge par la DGMR. L'autre gros projet concerne la route Pomy-Cronay. La DGMR attend des sous du Grand Conseil mais actuellement le crédit d'investissement n'a pas encore été demandé au niveau du Grand Conseil.

Il remercie les surveillants de la déchèterie et de la compostière ainsi que le reste du personnel communal. Il remercie aussi ses collègues municipaux et le Syndic. Après 20 ans, il a décidé de partir et ne se représentera donc pas pour les prochaines élections municipales. Il souhaite à tous un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année, et surtout, une bonne santé !

M. Yvan Débieux

Les travaux du quartier Longemale débuteront dès le printemps 2026. Le permis de construire a été signé, ouvrant la voie aux travaux de recherche archéologique et à la construction des bâtiments. La remise des clés des premiers appartements pourra avoir lieu début 2029. Suite à la validation du PACOM lors du Conseil général en décembre 2024, le dossier a été transmis à la DGTL. Une durée d'environ un an était prévue pour son traitement. La Municipalité a suivi de près l'avancement de ce dossier en relançant régulièrement le département concerné. Un courrier de la conseillère d'État validant le PACOM et les autres documents a été reçu aujourd'hui. Il ne reste plus que le délai de recours de 30 jours pour les deux oppositions que le Conseil général a levées en décembre passé. En l'absence de recours, le PACOM pourrait donc être effectif au premier trimestre 2026. Il souligne que, malgré les sollicitations importantes, c'est un plaisir d'être syndic. Il apprécie collaborer avec une équipe municipale pleine d'énergie et d'idées avec qui l'on peut débattre, échanger et trouver les meilleurs compromis pour le bien commun et les projets de notre village. Il remercie ses collègues pour leur travail ainsi que le personnel de l'administration, Nathalie et Dominique, avec qui il a le plaisir de collaborer tout au long de l'année. Il remercie également le bureau du Conseil général et les conseillères et conseillers généraux, pour leur travail sur les préavis qui leur sont proposés. Il sollicitera les électeurs pour un nouveau mandat pour la législature 2026-2031. Il souhaite à toutes et tous plein de succès pour l'année 2026.

11. Divers et propositions individuelles

M. Olivier Monod rappelle que plusieurs citoyens de Chevressy avaient adressé une lettre à la Municipalité et que cette dernière y avait répondu par des propositions de mesure pertinentes qui avaient été saluées par les initiateurs de cette démarche. Ils se demandent où en est ce projet car la sécurité des enfants qui vont à l'école est importante. Il se questionne aussi quant à l'aménagement du virage à l'entrée de Chevressy.

M. Roger Hug explique qu'il y a eu pas mal de soucis, notamment avec la DGMR dont le personnel a entièrement changé. Il a voulu demander des compteurs en fin d'année afin de pouvoir faire un comptage de véhicules mais tous les compteurs étaient pris pour d'autres communes. Il faut donc qu'il redemande des compteurs à la DGMR dans le premier trimestre de cette année. Concernant le virage, il souligne que les haies ne sont pas taillées de manière réglementaire et que cela complique la visibilité. Ils enverront donc une lettre à la PPE. Ils examineront également s'il est possible de mettre des potelets mais étant donné qu'il y a beaucoup de trafic et de tous les types, la situation est compliquée mais ils tâcheront de faire au mieux.

Mme Sophie Rohner se demande où en est l'étude sur la mobilité.

M. Roger Hug lui répond que l'étude est dans les tiroirs car ils attendent les résultats au niveau fédéral concernant les zones 30 km/h.

M. Mickael Voruz se demande s'il serait possible de recevoir les rapports de commission avant le Conseil pour lecture et réflexion, surtout en cas d'amendement.

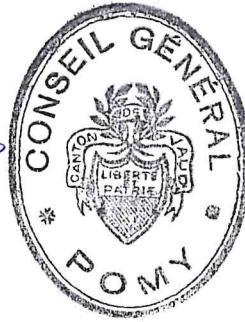
Notre président explique que le règlement du Conseil prévoit que le rapport doit parvenir au moins 48h avant la séance. Il va donc se renseigner si cela pourrait être possible de les rendre disponibles sur le site à ce moment-là.

M. Robert Richardet rappelle que la commission de gestion avait demandé d'estimer les coûts des taxes par habitant et il se demande si cela a été fait.

Notre Syndic lui répond qu'il n'a pas oublié cette demande mais que, faute de temps, cela n'a pas encore été fait. Il précise toutefois que ces informations sont présentes dans le détail du budget. Il reviendra toutefois sur ces éléments lors du prochain Conseil.

Notre Président remercie la Municipalité, la secrétaire, l'assemblée et adresse ses meilleurs vœux de fin d'année à toutes et tous.
Il clôt la séance à 22h50.

Le président



La secrétaire

